

Vè lo borni

Autor(en): **Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 31

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'héritière fut rassurée. Elle avait craint que la pauvre vieille femme n'eût fait à son bienfaiteur un legs autrement considérable : quelques morceaux de savon, peut-être, ou un paquet de fil. M. D. a bien voulu me confier ces vieux papiers. Voilà comment j'ai pu écrire un feuillet ou deux sur les poésies de l'ancienne cuisinière vaudoise. On n'avait publié d'elle (à Vevey, en 1856), que vingt-quatre pages de vers pleins de fautes ; il m'a fallu quelque peine pour retrouver le texte à travers les hiatus et autres peccadilles des copistes ou des imprimeurs. Je ne prétends pas qu'il y ait du génie dans cette œuvre, je prie seulement le lecteur de considérer combien le goût de la poésie a élevé cette brave femme au dessus de sa condition et combien le travail littéraire, même sans produire de chefs-d'œuvre, élève le cœur.

Avant de livrer cette petite étude à l'impression, je l'ai soumise à un ancien ami de la Bonnavau, qui a bien voulu m'écrire : « On dirait que vous l'avez connue. Il n'y manque qu'un trait ou deux, notamment son respect pour les livres. Quand on lui prêtait un volume, elle le cachait dans un tiroir de sa commode et mettait, pour le lire, un tablier blanc. Cette dernière précaution devait lui coûter, car elle ne changeait pas volontiers de vêtements, et si elle vendait du savon, elle n'en consommait pas beaucoup pour elle. Mais les livres étaient pour elle chose si sacrée que je lui confiais volontiers mes plus belles éditions. »

MARC MONNIER.

VÈ LO BORNÌ

I fà tant tsaud que lo sèlau
No mor la pì quemet on lau.
On sè crèra pe qu'à dâi z'ustie.
Justameint la Jeannette à Diuste
Lève-te pas sa buia vouà !
Et de bon matin l'a crià
Po lài aidhi trài crâne fenne,
Luise, Suzon et pu Marienne.
Sè sant messe vè lo borni,
Escarpâie, brè recoussi,
Et pu ie savonnant, ie trézant
Lè gros leinssu : rrau... rrau... lo flézant
Dau tant que pouant dèssu lo lan
Qu'on vâi à l'eintor de lau man
Bavà 'na mocha tota bliantse.
Et rrau... et rrau... on s'escormantse,
On lài va dâi brè et dau mor.
Câ clii dzo l'ant dau boutafor
L'ant dza dèvesà dau menistre
Que l'ant vu d'zauquâ ài fenitre ;
De monsu Belyà, lo régent,
Que dèvese à la Claire au Djan ;
Dau boutequan que l'a 'na felhie
Que sè pllieint adi de la grelhie
Quand ie faut châ, mâ po droumi
Et po trovâ son boun' ami
L'è viva quemet clii tchevretta
Que trasse lé avau la cretta.
Ora, ie sant su lo medzi
Et crètiquant lo bolondzi :
Que sa fenna l'è besaudzîra
Et veind sa marchandi trau tsîra.
— N'è pas tot sa faut' assebin
Quand on a on gouvèrnemeint
Que no bâie por tot dâi carte,
Dit Suzon. Vaide cliiau pancarte
Clouâlâie lè vè lo pillier.
Iena ie sè dit : « Pain entier. »
L'autra : « Demi-livra de sucro
Per dzein et per mâ. » — Eh ! clii sucro !
Cliiau guieux, no lo fant-tè djonnâ ?
Su sura qu'apri l'au dinâ,
Quand l'ant medzi lau zizelette,
L'ein mettand dein lau z'ècouèlette,
Ti cliiau dzein dau gouvèrnemeint !
Que fâ la Luise ein sè crinsseint.
— No z'arant prâ lè favioule,
Lè chètson, lè pomme berboule,
Et pardieu, mèmameint lo pan
Que cein no farâ pas atant !
— Na pas lo sucro ! po 'na fenna
Quand l'è qu'a z'u bin de la peina

Quemet no vouâ, vè clii borni,
Cein remet ein plliece lè boui
De bâire quie 'na gorgottâie
De thè à d'guie bin sucraie.
— N'è pas tot, fâ Marienne à Gros,
Qu'a son hommo dein lè prècâut,
Ie parait que, po stau senanne
Que vant veni, tote lè granne
Sarant robâie ài païsan.
Volian tot preindre, cliiau rupian.
— Laisse lè pì ! que fâ la Luise
Que buandâie dâi tsemise,
Quand cliiau dzein dau gouvèrnemeint
No z'arant prâ maudumeint
Cein qu'on a dein noutré carrâie,
Qu'on porrâ dein noutré coraille
Pas pì sè betâ on ... fetset,
L'âodrant por no ài ... cabinet.

MARGA LOUIS.

LE COSTUME VAUDOIS

SANS doute, on ne saurait se flatter de voir toutes nos dames, toutes nos jeunes filles fausser compagnie à la mode autoritaire, pour n'adopter d'autre parure à leurs attraits naturels que le gracieux costume de nos grand-mères. Ce costume répondait à une époque, à des idées, à des mœurs qui n'étaient pas celles d'aujourd'hui et qui ne reviendront pas. La roue tourne, le temps fuit et, bien, dit-on, qu'il n'y ait rien de nouveau sous le soleil, l'histoire n'offre guère d'exemple de coutumes, de modes qui, ayant fait leur temps, soient revenues au jour sous la figure qu'elles avaient à leur première apparition. Et pourquoi cela ? Parce que les idées ont évolué et qu'il n'est pas le même, l'esprit qui a créé et l'esprit qui ressuscite. Il faut se rendre à l'évidence et en prendre sage-ment son parti.

Mais ce n'est pas à dire, certes, qu'il ne faille louer sincèrement l'intention qui guide nombre de nos dames et demoiselles, dans leurs efforts pour remettre en honneur le costume vaudois. On peut d'autant mieux encourager ce mouvement, que ses initiatrices ont très bien compris quelle en peut et doit être la juste portée. Elles n'ont pas l'illusion de substituer le costume vaudois aux modes actuelles. Elles n'ont d'autre prétention que d'en faire la parure des jours de fêtes religieuses et patriotiques. L'intention est très heureuse et très louable ; elle ne saurait que rallier les suffrages de tous les bons patriotes.

La fête nationale du 1^{er} août, qui nous donna l'occasion de voir nombre de « Vaudoises » de tout âge, aussi gracieuses les unes que les autres, doit avoir converti les plus hésitants.

Voilà pourquoi nous sommes heureux de reproduire les lignes suivantes de Fréd.-Ph. Amiguet, publiées dans le *Journal de Château-d'Oex*.

Des jardins qui viennent marier leurs arbres et leurs fleurs aux eaux bleues du lac. Une vieille maison au toit couvert de tuiles rouges ; des volets verts. Très loin, perdues dans une brume légère, les montagnes de Savoie. Une jeune fille, à la coiffe ajourée de dentelles, au corsage noir, à la jupe légère et jolie.

De vieux chalets, aux larges avant-toits, un torrent mugissant qui sort d'une gorge profonde. Des sapins ; des montagnes aux parois vertigineuses. Un berger qui, appuyé sur sa houlette, rêve. Telles sont les vieilles estampes de notre pays. Pays lourd et somnolent dans les chaudes journées de juillet et d'août. Pays aux gros villages cossus, avec la vieille église, la fontaine où l'on vient causer, la cure où fleurissent les campanules et les jasmins. Et toujours, comme décor, là-bas, les montagnes. Ou bien pays aux larges et riches vallées, avec ses villages, ses prés, ses forêts. Très haut, près des nuages, les montagnes, le Haut-Pays.

A cette terre pittoresque et originale, appar-

tient un costume qui a été déclassé, mais qui, depuis quelques mois, commence à jeter de nouveau sa gaîté et son air ancien sur la vieille terre vaudoise.

L'essai est encore trop timide ; et les jeunes filles, qu'effarouche tout ce qui est ancien et désuet, laissent sommeiller dans de vieux bahuts sentant la lavande, les ravissants costumes que portaient leurs aïeules. Elles ont peur, disent-elles, d'être ridicules. Comme si jamais un costume national pouvait être ridicule ! Lui qui est sorti des entrailles mêmes du sol, qui naturellement s'est harmonisé avec le paysage, avec la terre. Le costume national a, au point de vue esthétique, le même charme que les vieilles chansons, que les rondes anciennes que l'on allait chanter et tourner à Montbenon, à Taveyannaz. Il est comme notre littérature, comme notre accent, il est notre bien ; ce qui nous distingue des autres ; et surtout il est comme l'écho du passé, le temps où nos premiers conseillers montaient à la cathédrale pour prêter serment ; où nos troupes allaient passer la revue à Beaulieu ; le temps de notre vieille société vaudoise, intellectuelle et artiste. Le milieu où vécurent Vinet, Charles Secretan, Frédéric Monneron, Juste Olivier et bien d'autres encore !

Allons, fillettes et jeunes filles, vous qui aimez votre pays, ne voulez-vous pas contribuer à conserver, à faire vivre l'âme de la patrie, en sortant les vieux costumes qui dorment dans les coffres fleurant la lavande ?

ANECDOTE NUTHONIENNE

VERS la fin du XIII^e siècle, le Nirmont avait dévalé sur Semsales en le recouvrant entièrement de sa lourde masse. Après mûres délibérations des prudhommes, on avait décidé, avec une sagesse qui n'aurait point déplu à Socrate, de déplacer le village plutôt que la montagne.

Ces jours derniers, une avalanche de vingt-deux moutons, descendue de Tremettaz, a mis en émoi cette paisible population semsaloise, d'autant plus que l'on n'avait pas à faire, en cette occurrence, avec une masse inerte permettant aussi une certaine inertie dans les résolutions à prendre, mais il fallait incontinent parer aux premières nécessités de cette gent lanifère. Si parfois l'autorité fédérale a de gros soucis pour maintenir l'entente des vingt-deux cantons confédérés, l'autorité pupillaire de Semsales eut à dénouer le nœud gordien ; un laps de temps assez considérable avait été dépensé pour faire le dénombrement de ces nouveaux venus et chercher à découvrir leur état civil ; les calculateurs de l'endroit en trouvèrent facilement le nombre ; quant à leur état civil, les registres faisant défaut, il fut convenu que cette gente bélante devait, par son ascendance, remonter aux temps préhistoriques, alors que la propriété était au premier occupant. Salomon n'aurait pas jugé autrement.

Mais, que faire de cette emprise de moutons ? L'autorité dénommée jugea compétemment qu'il fallait d'abord les mettre en fourrière, ce dont les prudhommes bien avisés convinrent et que les moutons accueillirent avidement, tout en manifestant à leur manière un pénible étonnement du jeûne prolongé dans lequel on les avait laissés, car ils ignoraient à bon droit que les lenteurs semsaloises priment sur les proverbialles lenteurs romaines.

Pour ce jour là, ce fut assez d'une décision prise, il fallait éviter le surchauffement de la machine intellectuelle et cérébrale, consulter le code et feuilletter les tables fort usagées des émoluments judiciaires pour inventaires et écritures.

Les jours suivants, en séance plénière, on proposa un impitoyable dilemme : vendre ou occire les infortunés moutons ; les visées sto-